

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 9
Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 07/04/2022

Le 14 avril 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND,

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH), Frédéric VALLOS (Pouvoir Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir Marcel BABAD).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUMONT.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Entreposage de matériaux et matériels lors des travaux réparatoires de l'exutoire de la station de traitement des eaux usées de Trévoux – Bords de Saône à Massieux.

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente les travaux réparatoires de l'exutoire de la station de traitement des eaux usées de Trévoux – Bords de Saône à Massieux. Les travaux consistent à installer des tés de curage au droit de 12 regards existants sur les conduites de diamètre 400 mm et 700 mm et à supprimer les autres regards. Les travaux sont situés au niveau du chemin de Dessous et du chemin de halage à Parcieux.

Compte tenu de la profondeur des travaux à réaliser, jusqu'à 5 mètres, et de la proximité de la nappe alluviale de la Saône, il s'avère nécessaire d'entreposer les matériels et matériaux extraits sur une bande des parcelles agricoles adjacentes, et d'installer une conduite provisoire afin d'effectuer le pompage des eaux de nappe dans chaque fouille.

Il est ainsi nécessaire d'utiliser environ 6 800 m² sur les parcelles de la section AI sur la commune de Parcieux n°3, 4, 7, exploitées par M. PERRET Michel, n°9, 10, 14, exploitées par M. MEYREL Jean-Yves, n°15, 16, exploitées par M. GON Damien, et n°19, exploitée par M. DUTANG Stéphane.

L'utilisation des terrains serait indemnisée à hauteur de 0,5 €/m² pour les parcelles en tournesol bio et en maïs, et à hauteur de 0,4 €/m² pour les parcelles en tournesol. La surface réellement utilisée serait constatée contradictoirement à la fin des travaux. Le terrain serait remis en état une fois les opérations d'évacuation achevées.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 31/03/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'entreposage de matériaux et matériels sur les parcelles n°3, 4, 7, 9, 10, 14, 15, 16 et 19 de la section AI sur la commune de Parcieux lors des travaux réparatoires de l'exutoire de la station de traitement des eaux usées de Trévoux – Bords de Saône à Massieux ;
- ✓ **DE DIRE** que les exploitants agricoles seront indemnisés à hauteur de 0,5 €/m² utilisé pour les parcelles en tournesol bio et en maïs, et à hauteur de 0,4 €/m² utilisé pour les parcelles en tournesol. La surface réellement utilisée sera constatée contradictoirement à la fin des travaux. Le terrain sera remis en état une fois les opérations d'évacuation achevées.
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe 2022 de l'assainissement collectif
- ✓ **D'AURORISER** le président ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220414-2022C78-AC
Affichage le :

19 AVR. 2022

19 AVR. 2022

A Trévoux, le 14/04/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

